



**Bruxelles, le 10 décembre 2018
(OR. en)**

15028/18

**MAMA 207
CFSP/PESC 1141
RELEX 1038
LIBYE 3**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	15025/18 MAMA 206 CFSP/PESC 1140 RELEX 1037 LIBYE 2
Objet:	Conclusions du Conseil sur la Libye - Conclusions du Conseil (10 décembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la Libye, adoptées par le Conseil lors de sa 3662^e session tenue le 10 décembre 2018.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA LIBYE

Conseil des affaires étrangères, 10 décembre 2018

1. L'Union européenne (UE) rappelle les précédentes conclusions du Conseil sur la Libye et se félicite des résultats de la conférence sur la Libye, organisée par l'Italie à Palerme les 12 et 13 novembre 2018, qui faisait suite à la conférence de Paris tenue le 29 mai 2018. À Palerme, les dirigeants libyens et la communauté internationale ont exprimé leur soutien sans réserve aux efforts que déploient les Nations unies en faveur d'un processus politique pris en charge par les Libyens, y compris le plan d'action remanié que Ghassan Salamé, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, a présenté le 8 novembre au Conseil de sécurité des Nations unies.
2. Le statu quo en Libye est une source importante d'instabilité et d'insécurité pour les Libyens, leurs voisins et la région tout entière. L'UE rappelle qu'il ne saurait y avoir qu'une solution politique à la crise libyenne, qui doit venir des Libyens eux-mêmes dans le cadre d'un processus politique inclusif, avec la participation et la représentation pleines et égales des femmes, et dans le plein respect du droit international, y compris les droits de l'homme.

3. L'UE et ses États membres apporteront leur soutien plein et entier au plan d'action remanié et accompagneront activement ses trois volets - politique, économique et en matière de sécurité - conformément à leur approche cohérente globale à long terme en vue de soutenir le processus de transition et de réconciliation mené sous l'égide des Nations unies. Confrontée à la nécessité urgente de surmonter l'impasse politique, l'UE demande à tous les acteurs libyens, notamment la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État, de coopérer de manière constructive avec le gouvernement d'entente nationale à la réalisation des objectifs arrêtés à Palerme, y compris la tenue en Libye de la conférence nationale au début de 2019, de progresser sur la question du cadre constitutionnel et législatif nécessaire et de mener à bien les processus constitutionnel et électoral d'ici le printemps 2019. L'UE rappelle qu'elle est résolue à aider les Libyens à préparer les élections en apportant son soutien à la Haute Commission électorale nationale et se félicite des efforts déployés en vue de tenir des élections municipales. Tous ceux qui compromettent le processus politique ou menacent la stabilité de la Libye auront à répondre de leurs actes. Sous réserve de nouveaux développements, l'UE est prête à envisager l'application de sanctions supplémentaires.

4. Il est essentiel de s'attaquer efficacement aux défis en matière de sécurité à Tripoli et dans l'ensemble du pays pour protéger les institutions souveraines libyennes et avancer dans le processus de transition politique. L'UE et ses États membres engagent toutes les parties à continuer de mettre en œuvre pleinement les nouveaux arrangements en matière de sécurité, y compris dans le cadre du centre d'opérations conjoint, et de mettre en place une armée et des forces de police régulières. L'UE demande instamment aux Libyens de conclure un accord inclusif sur l'unification des forces armées sous le contrôle des autorités civiles, dans le cadre du dialogue du Caire. L'UE rappelle l'action menée par la cellule de planification et de liaison de l'UE et les missions PESD de l'UE, à savoir l'EUBAM Libya et l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA. Elle continuera d'apporter son concours aux Libyens en vue de renforcer les capacités des institutions chargées de la sécurité, sous la coordination des Nations unies. L'adoption de mesures permettant de relever les défis en matière de sécurité contribuera à la lutte contre le terrorisme et concourra à l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

5. Il est nécessaire de mettre en place d'urgence des réformes structurelles dans les domaines monétaire et budgétaire, y compris la réforme des subventions et de la masse salariale, ainsi que des mesures de lutte contre la corruption, afin d'assurer la cohérence de la politique économique. La réunification rapide des institutions nationales, notamment la Banque centrale et la Compagnie pétrolière nationale (National Oil Corporation), et l'analyse de la situation financière des établissements financiers sont essentielles pour assurer une répartition équitable, transparente, responsable et durable des ressources nationales au profit de tous les Libyens. L'UE demande instamment à toutes les institutions concernées, y compris le gouvernement d'entente nationale et la Banque centrale, de faire avancer d'urgence les réformes économiques, et est disposée à appuyer ces efforts en coordination avec les institutions financières multilatérales.
6. L'UE réaffirme son attachement à la stabilisation de la Libye, dans l'esprit des conférences de Paris et de Palerme. La coordination avec les partenaires libyens et internationaux dans le cadre du processus mené sous l'égide des Nations unies reste un élément capital pour une coopération efficace. L'UE et ses États membres restent préoccupés par la violation persistante du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et à caractère sexiste. L'UE et ses États membres continueront à apporter une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, à aider la population libyenne à travers leurs programmes de coopération dans un large éventail de domaines, y compris la gouvernance, le développement économique, la santé, la jeunesse et l'éducation, la société civile, la sécurité et la médiation, et à renforcer les capacités institutionnelles de la Libye.
7. L'UE continuera également à aider les Libyens à faire face aux défis migratoires, en vue notamment de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, de soutenir la résilience et la stabilisation des communautés d'accueil, d'améliorer la situation et la protection des migrants et des réfugiés, de contribuer à faire en sorte que les agences des Nations unies et d'autres organisations humanitaires puissent accéder aux migrants et aux personnes ayant besoin d'une protection, de trouver une solution en ce qui concerne le système actuel de centres de rétention, et d'améliorer la gestion des frontières, y compris dans le sud de la Libye. L'UE salue les progrès accomplis à ce jour dans le cadre de la task force tripartite UA-UE-Nations unies, ce qui a permis de réaliser des retours volontaires assistés de migrants dans leur pays d'origine. Par ailleurs, l'UE prend acte avec satisfaction de la coopération menée entre parties prenantes en ce qui concerne l'évacuation des personnes ayant besoin d'une protection internationale en vue de leur réinstallation, et invite les États membres à continuer de soutenir leurs efforts en matière de réinstallation volontaire.

8. L'UE reste pleinement déterminée à soutenir le processus de médiation mené sous l'égide des Nations unies, les efforts déployés par le représentant spécial et le travail accompli par la MANUL. Elle continuera de se tenir aux côtés de la population libyenne sur le long terme pour l'aider à mettre en place une Libye stable, sûre et pacifique.
-